

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*

**L'audience aura lieu le mercredi 18 avril 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-18/B-00093
Propriétaire(s) : Mattamy (Half Moon Bay 2) Ltd.
Emplacement : 3345, (3555), chemin Borrisokane
Quartier : 3 - Barrhaven
Description officielle : partie du lot 11, conc. 3 (façade Rideau)
Zonage : DR
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite disjoindre un îlot (îlot 605) sur un plan de lotissement préliminaire aux fins de futur aménagement commercial et d'emploi avant l'enregistrement du plan de lotissement. Le reste du bien-fonds servira aux fins d'aménagement résidentiel futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 195,8 mètres sur le chemin Borrisokane et une de 84,88 mètres sur une rue encore non identifiée au nord sur une profondeur irrégulière. Sa superficie sera de 2,2 hectares. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 3555, chemin Borrisokane.

Le terrain qui sera conservé est représenté comme étant une partie du lot 11, concession 3 (façade Rideau). Il aura une façade de 20,80 mètres sur le chemin Cambrian sur une profondeur irrégulière. Sa superficie sera de 6,5 hectares. Il s'agit d'une parcelle vacante qui comprendra un aménagement résidentiel futur et dont l'adresse municipale sera le 3345, chemin Borrisokane.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de modification au Règlement de zonage D02-02-16-0112 et d'une demande de plan de lotissement D07-16-16-0023 en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*